



Accueil Funéraire Rifflet

9 Rue du Doult Vitrain

27500 Pont Audemer

Tél : 02.32.57.89.22 Email: afr@arifflet.fr

Sarl au capital de 3000€ RCS:503167728 SIRET: 50316772800016 APE: 9603Z

N° intracommunautaire: FR 60503167728 Habilitation: 21270017

Responsable légal: RIFFLET Laurent

MAIRIE DE PONT-AUDEMER

2 PLACE DE VERDUN

27500 PONT-AUDEMER

Tél : 02 32 41 08 15

Devis n°0000003200 établi le 09/09/2026

Désignation	MT TTC	TVA
décès et séjour en chambre mortuaire à l'hôpital de Pont-Audemer, devis pour crémation et reprise des cendres par la famille en agence, pour effectuer une dispersion en pleine nature.		
CERCUEIL ET ACCESSOIRES		
CERCUEIL PIN BRUT VERDI		
cercueil tout équipé		
4 poignées lèlie	990,00	1
bac biodégradable		
Plaque d'identité		
CAPITON DAHLIA		
Capiton satiné 60gr	92,00	1
coloris champagne ou blanc		
TOTAL CERCUEIL ET ACCESSOIRES	1082,00	
SERVICE INHUMATION		
DEMARCHES ET ORGANISATION CREMATION	250,00	1
MISE EN BIERE HOPITAL	90,00	1
VEH CEREMONIE CREMATION LE PETIT QUEVILLY	443,00	2
PERSONNEL MISE EN BIERE HOPITAL	125,00	1
PERSONNEL CREMATION	120,00	1
PERSONNEL CREMATION ATTENTE CENDRES	160,00	1
TOTAL SERVICE INHUMATION	1188,00	
THANATOPRACTEUR		
TOILETTE ET HABILLAGE	224,00	1

Désignation	MT TTC	TVA
TOTAL THANATOPRACTEUR	224,00	
DEBOURS ET FRAIS AVANCES		
CREMATORIUM DE PETIT QUEVILLY petite salle de cérémonie avec recueillement simple	630,50	1
VACATIONS PONT AUDEMER	25,00	3
TOTAL DEBOURS ET FRAIS AVANCES	655,50	
FOURNITURES POMPES FUNEBRES		
URNE DISPERSION BIODEGRADABLE AVEC IDENTIFICATION	59,00	1
TOTAL FOURNITURES POMPES FUNEBRES	59,00	

Validité du devis : 1 mois

	TVA	MT HT €	MT TVA €	MT TTC €
1	20,00	2283,75	456,75	2740,50
2	10,00	402,73	40,27	443,00
3	0,00	25,00	0,00	25,00
Total		2711,48	497,02	3208,50

Bon pour accord Signature

CONDITIONS DE VENTE

Vous avez été reçu par MANON FERRANDEZ

Les frais d'obsèques sont exigibles d'avance, sauf prise en charge par un organisme mutualiste ou d'assistance. La société se charge dans ce cas des formalités à accomplir pour obtenir le paiement direct des sommes disponibles auprès des organismes concernés, ainsi que l'établissement des dossiers de prélèvement sur les comptes bancaires, postaux ou caisse d'épargne du défunt dans les limites admises par les règlements en vigueur. Nos conditions de paiement sont impératives. Les pénalités pour retard de paiement seront calculées par application du taux d'intérêt légal augmenté de 5 points ou du taux maximum autorisé par la loi, si celui-ci est inférieur. En cas d'intervention contentieuse les frais de recouvrement seront obligatoirement à la charge de l'acheteur. Il sera appliqué à titre de dommage et de clause pénale une indemnité de 15 % de la somme impayée. Pour tout paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40 euros sera appliquée. En cas de litige le Tribunal du siège est seul compétent.



Accueil Funéraire Rifflet

9 Rue du Doult Vitran

27500 Pont Audemer

Tél : 02.32.57.89.22 Email: afr@arifflet.fr

Sarl au capital de 3000€ RCS:503167728 SIRET: 50316772800016 APE: 9603Z

N° intracommunautaire: FR 60503167728 Habilitation: 21270017

Responsable légal: RIFFLET Laurent

MAIRIE DE PONT-AUDEMER

2 PLACE DE VERDUN

27500 PONT-AUDEMER

Tél : 02 32 41 08 15

Devis n°0000003201 établi le 09/09/2026

Désignation	MT TTC	TVA
décès sur la commune de Pont-Audemer, transport de la personne défunte en chambre funéraire à l'Accueil Funéraire RIFFLET de Pont-Audemer. Devis pour crémation et reprise des cendres par la famille en agence, pour effectuer une dispersion en pleine nature.		
TRANSPORT AVANT MISE EN BIERE		
2 PERSONNEL TSC 2 personnes	190,00	1
HOUSSE SANITAIRE	45,00	1
TOTAL TRANSPORT AVANT MISE EN BIERE	235,00	
SEJOUR EN CHAMBRE FUNERAIRE		
ADMISSION CH FUNERAIRE HORAIRES HORS DIMANCHES ET JOURS FERIÉS	82,00	1
SEJOUR EN CHAMBRE FUNERAIRE FORFAIT 6 JOURS	459,00	1
TOTAL SEJOUR EN CHAMBRE FUNERAIRE	541,00	
CERCUEIL ET ACCESSOIRES		
CERCUEIL PIN BRUT VERDI cercueil tout équipé		
4 poignées relie bac biodégradable	990,00	1
Plaque d'identité		
CAPITON DAHLIA		
Capiton satiné 60gr	92,00	1
coloris champagne ou blanc		
TOTAL CERCUEIL ET ACCESSOIRES	1082,00	

Désignation	MT TTC	TVA
SERVICE INHUMATION		
DEMARCHES ET ORGANISATION CREMATION	250,00	1
MISE EN BIERE CHAMBRE FUNERAIRE	90,00	1
VEH CEREMONIE CREMATION LE PETIT QUEVILLY	443,00	2
PERSONNEL MISE EN BIERE FUNERARIUM	125,00	1
PERSONNEL CREMATION	120,00	1
PERSONNEL CREMATION ATTENTE CENDRES	160,00	1
TOTAL SERVICE INHUMATION	1188,00	
THANATOPRACTEUR		
TOILETTE ET HABILLAGE	224,00	1
TOTAL THANATOPRACTEUR	224,00	
DEBOURS ET FRAIS AVANCES		
CREMATORIUM DE PETIT QUEVILLY petite salle de cérémonie avec recueillement simple	630,50	1
VACATIONS PONT AUDEMER	25,00	3
TOTAL DEBOURS ET FRAIS AVANCES	655,50	
FOURNITURES POMPES FUNEBRES		
URNE DISPERSION BIODEGRADABLE AVEC IDENTIFICATION	59,00	1
TOTAL FOURNITURES POMPES FUNEBRES	59,00	
TRANSPORT POMPES FUNEBRES		

CONDITIONS DE VENTE



Accueil Funéraire Rifflet
9 Rue du Doult Vitrain
27500 Pont Audemer

Tel : 02.32.57.89.22 Email: afr@arifflet.fr

Sarl au capital de 3000€ RCS:503167728 SIRET: 50316772800016 APE: 9603Z
N° intracommunautaire: FR 60503167728 Habilitation: 21270017
Responsable légal: RIFFLET Laurent

MAIRIE DE PONT-AUDEMER
2 PLACE DE VERDUN
27500 PONT-AUDEMER

Tél : 02 32 41 08 15

Devis n°0000003201 établi le 09/09/2026

Désignation	MT TTC	TVA
VEICULE POUR TRANSFERT	153,00	2
TOTAL TRANSPORT POMPES FUNEBRES	153,00	

Désignation	MT TTC	TVA

Validité du devis : 1 mois

	TVA	MT HT €	MT TVA €	MT TTC €
1	20,00	2930,42	586,08	3516,50
2	10,00	541,82	54,18	596,00
3	0,00	25,00	0,00	25,00
Total		3497,24	640,26	4137,50

Bon pour accord Signature

CONDITIONS DE VENTE

Vous avez été reçu par MANON FERRANDEZ

Les frais d'obsèques sont exigibles d'avance, sauf prise en charge par un organisme mutualiste ou d'assistance. La société se charge dans ce cas des formalités à accomplir pour obtenir le paiement direct des sommes disponibles auprès des organismes concernés, ainsi que l'établissement des dossiers de prélèvement sur les comptes bancaires, postaux ou caisse d'épargne du défunt dans les limites admises par les règlements en vigueur. Nos conditions de paiement sont impératives. Les pénalités pour retard de paiement seront calculées par application du taux d'intérêt légal augmenté de 5 points ou du taux maximum autorisé par la loi, si celui-ci est inférieur. En cas d'intervention contentieuse les frais de recouvrement seront obligatoirement à la charge de l'acheteur. Il sera appliqué à titre de dommage et de clause pénale une indemnité de 15 % de la somme impayée. Pour tout paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40 euros sera appliquée. En cas de litige le Tribunal du siège est seul compétent.



Accueil Funéraire Rifflet

9 Rue du Deuil Vitrain

27500 Pont Audemer

Tél : 02.32.57.89.22 Email: afr@arifflet.fr

Sarl au capital de 3000€ RCS:503167728 SIRET: 50316772800016 APE: 9603Z
N° intracommunautaire: FR 60503167728 Habilitation: 21270017
Responsable légal: RIFFLET Laurent

MAIRIE DE PONT-AUDEMER
2 PLACE DE VERDUN
27500 PONT-AUDEMER

Tél : 02 32 41 08 15

Devis n°0000003202 établi le 09/09/2026

Désignation	MT TTC	TVA
décès sur la commune de Pont-Audemer, transport de la personne défunte en chambre funéraire à l'Accueil Funéraire RIFFLET de Pont-Audemer. Devis pour inhumation. Ne sont pas compris dans le devis, les frais de culte, de travaux de marbrerie et achat de concession.		
TRANSPORT AVANT MISE EN BIERE		
2 PERSONNEL TSC 2 personnes	190,00	1
HOUSSE SANITAIRE	45,00	1
TOTAL TRANSPORT AVANT MISE EN BIERE	235,00	
SEJOUR EN CHAMBRE FUNERAIRE		
ADMISSION CH FUNERAIRE HORAIRES HORS DIMANCHES ET JOURS FERIES	82,00	1
SEJOUR EN CHAMBRE FUNERAIRE FORFAIT 6 JOURS	459,00	1
TOTAL SEJOUR EN CHAMBRE FUNERAIRE	541,00	
CERCUEIL ET ACCESSOIRES		
CERCUEIL PIN BRUT VERDI cercueil tout équipé 4 poignées lèlie bac biodégradable Plaque d'identité CAPITON DAHLIA Capiton satiné 60gr coloris champagne ou blanc	990,00	1
	92,00	1
TOTAL CERCUEIL ET ACCESSOIRES	1082,00	

Désignation	MT TTC	TVA
SERVICE INHUMATION		
DEMARCHES ET ORGANISATION INHUMATION	250,00	1
MISE EN BIERE CHAMBRE FUNERAIRE	90,00	1
VEHICULE CEREMONIE PONT AUDEMER ET SES ALENTOURS	296,00	2
4 PERSONNEL POUR INHUMATION PONT-AUDEMER ET SES ALENTOURS. 4 PORTEURS	500,00	1
MAITRE DE CEREMONIE	145,00	1
TOTAL SERVICE INHUMATION	1281,00	
THANATOPRACTEUR		
TOILETTE ET HABILLAGE	224,00	1
TOTAL THANATOPRACTEUR	224,00	
ARTICLES FUNERAIRES		
CROIX OU T DE REMARQUE EN CHENE AVEC PLAQUE DE NOM avec plaque bisautée, gravure	188,00	1
TOTAL ARTICLES FUNERAIRES	188,00	
TRANSPORT POMPES FUNEBRES		
VEHICULE POUR TRANSFERT	153,00	2
TOTAL TRANSPORT POMPES FUNEBRES	153,00	

Validité du devis : 1 mois

TVA	MT HT €	MT TVA €	MT TTC €
1 20,00	2712,50	542,50	3255,00
2 10,00	408,18	40,82	449,00
Total	3120,68	583,32	3704,00

Bon pour accord Signature

CONDITIONS DE VENTE

Vous avez été reçu par MANON FERRANDEZ

Les frais d'obsèques sont exigibles d'avance, sauf prise en charge par un organisme mutualiste ou d'assistance. La société se charge dans ce cas des formalités à accomplir pour obtenir le paiement direct des sommes disponibles auprès des organismes concernés, ainsi que l'établissement des dossiers de prélèvement sur les comptes bancaires, postaux ou caisse d'épargne du défunt dans les limites admises par les règlements en vigueur. Nos conditions de paiement sont impératives. Les pénalités pour retard de paiement seront calculées par application du taux d'intérêt légal augmenté de 5 points ou du taux maximum autorisé par la loi, si celui-ci est inférieur. En cas d'intervention contentieuse les frais de recouvrement seront obligatoirement à la charge de l'acheteur. Il sera appliqué à titre de dommage et de clause pénale une indemnité de 15 % de la somme impayée. Pour tout paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40 euros sera appliquée. En cas de litige le Tribunal du siège est seul compétent.



Accueil Funéraire Rifflet

9 Rue du Doult Viran

27500 Pont Audemer

Tél : 02.32.57.89.22 Email: afr@afrifflet.fr

Sarl au capital de 3000€ RCS:503167728 SIRET: 50316772800016 APE: 9603Z

N° intracommunautaire: FR 60503167728 Habilitation: 21270017

Responsable légal: RIFFLET Laurent

MAIRIE DE PONT-AUDEMER

2 PLACE DE VERDUN

27500 PONT-AUDEMER

Tél : 02 32 41 08 15

Devis n°0000003203 établi le 09/09/2026

Désignation	MT TTC	TVA
décès à l'hôpital de Pont-Audemer et séjour en chambre mortuaire à l'hôpital de Pont-Audemer. Devis pour inhumation. Ne sont pas compris dans le devis, les frais de culte, de travaux de marbrerie et achat de concession.		
CERCUEIL ET ACCESSOIRES		
CERCUEIL PIN BRUT VERDI		
cercueil tout équipé		
4 poignées lèlie	990,00	1
bac biodégradable		
Plaque d'identité		
CAPITON DAHLIA		
Capiton satiné 60gr	92,00	1
coloris champagne ou blanc		
TOTAL CERCUEIL ET ACCESSOIRES	1082,00	
SERVICE INHUMATION		
DEMARCHES ET ORGANISATION INHUMATION	250,00	1
MISE EN BIÈRE HOPITAL	90,00	1
VEHICULE CEREMONIE PONT AUDEMER ET SES ALENTOURS	296,00	2
4 PERSONNEL POUR INHUMATION PONT-AUDEMER ET SES ALENTOURS. 4 PORTEURS	500,00	1
MAITRE DE CEREMONIE	145,00	1
TOTAL SERVICE INHUMATION	1281,00	
THANATOPRACTEUR		
TOILETTE ET HABILLAGE HOPITAL	224,00	1

Désignation	MT TTC	TVA
TOTAL THANATOPRACTEUR	224,00	
ARTICLES FUNERAIRES		
CROIX OU T DE REMARQUE EN CHENE AVEC PLAQUE DE NOM	188,00	1
avec plaque bisautée, gravure		
TOTAL ARTICLES FUNERAIRES	188,00	

Validité du devis : 1 mois

TVA	MT HT €	MT TVA €	MT TTC €
1 20,00	2065,83	413,17	2479,00
2 10,00	269,09	26,91	296,00
Total	2334,92	440,08	2775,00

Bon pour accord

Signature

CONDITIONS DE VENTE

Vous avez été reçu par MANON FERRANDEZ

Les frais d'obsèques sont exigibles d'avance, sauf prise en charge par un organisme mutualiste ou d'assistance. La société se charge dans ce cas des formalités à accomplir pour obtenir le paiement direct des sommes disponibles auprès des organismes concernés, ainsi que l'établissement des dossiers de prélèvement sur les comptes bancaires, postaux ou caisse d'épargne du défunt dans les limites admises par les règlements en vigueur. Nos conditions de paiement sont impératives. Les pénalités pour retard de paiement seront calculées par application du taux d'intérêt légal augmenté de 5 points ou du taux maximum autorisé par la loi, si celui-ci est inférieur. En cas d'intervention contentieuse les frais de recouvrement seront obligatoirement à la charge de l'acheteur. Il sera appliqué à titre de dommage et de clause pénale une indemnité de 15 % de la somme impayée. Pour tout paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40 euros sera appliquée. En cas de litige le Tribunal du siège est seul compétent.